

GRAND EST	19	Guy BEETS		11	Corinne HUMMEL, pouvoir à G. BEETS	4	Francis VAUTROT	4				
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	16	Eddy PONCET	Christophe MASSE	10	Christophe MASSE - Absent	2	JP MOINE	3				
AURA	20	Patrick. PERFETTI		11	Laetitia PROST	3	Richard DUFFOURS	3	Frack MAGNAVAL		3	
PACA	19	Antoine POYDATZ		9	Fabrice CAST - Pouvoir à A. POYDATZ	5	Anne-Laure GAILLARD	5				
OCCITANIE	18	J.François FABRE		10	Serge CRUZ	4	Claudine SERPAUD	4				
NELLE CALEDONIE	4	Guillaume ROUSSET		4								
LA REUNION	6	Luc LEDEZ		6								
ANTILLES	4	Jolt EVVA, pouvoir à Y.MICHALSKI		4								
GUYANE	0											
TOTAUX A.G.	225			176		23		23			3	
TOTAUX A.G. après Emargements	222			176		20		23			3	

RECONNUE PAR L'AIKIKAI DO HOMBU DE TOKYO

Siège fédéral :

PLACE DES ALLIÉS / 83140 BRAS / TÉL. 04 98 08 22 22 / FAX 04 94 29 97 76 / E-MAIL
 DÉCRET MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3 DÉCEMBRE 2004 (RÉCOGNATION ADRESSÉE DEPUIS OCTOBRE 2005)
 ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

FFAB – Assemblée Générale Ordinaire – les 6-7 Décembre 2025 - Marignane

www.ffabaikido.fr

Page 1/9

Membres du Comité Directeur présents ou représentés :

Didier ALLOUIS	Président	Présent	Jean-Pierre HORRIE	Secrétaire Général	Présent
Béatrice BARRERE		Absente, excusée	Francis LABARDIN	Trésorier Général	Présent
Bertrand BIDAULT		Présent	Dominique MASSIAS	Secré. Gale Adjointe	Présente
Evelina BRESKAYA-BEGUET		Absente	Jean-Paul MOINE		Présent
Marie BUDIN		Présente	Maryse MORIN	Trésor. Gale Adj.	Présente
Guillaume COLONGE		Présent	Cécile PALANCHE		Présente
Robert DALESSANDRO		Présent	Isabelle MURAT		Présente
Olivier EBERHARDT		Absent, excusé	Emmanuelle RANCHOUP		Présente
Anne-Laure GAILLARD		Présente	Mathias RETORET		Présent
Thierry GEOFFROY		Présent	Marie-Pierre RODRIGUEZ-ALIZON		Présente
Michel GILLET		Présent	Ilena SALY-RATTIN	Absente, pouvoir à E. Ranchoup	

Invités :

Ljupco KOSTADINOVSKI

Responsable de la Commission Placements

Michel PROUVEZE

Responsable de la Commission Relations Internationales

Philippe MARCHADO

Président du groupe DIRAF, absent excusé

Ce jour, Samedi 6 Décembre 2025 à 15h15, les membres de la F.F.A.B. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il est dressé et signé une feuille de présence par tous les représentants des O.T. en leur nom personnel et le cas échéant au nom de leurs mandants.

Au vu de la feuille de présence, ils représentent 222 voix en ouverture de séance sur 225 voix que compte l'Assemblée Générale en totalité ; absence du CID Bourgogne (3 voix).

Il est rappelé que conformément à l'article 10-1 du Règlement Intérieur, la règle du quorum s'appliquera. La valeur du quorum est représentée par la moitié plus une au moins des voix dont disposent les représentants des O.T. présents ou représentés.

Didier ALLOUIS souhaite la bienvenue à tous. Il remercie l'ensemble des participants pour leur présence et remercie également pour leur présence le Cabinet Comptable et Madame la Commissaire aux Comptes. Comme les fois précédentes, les débats seront menés par Jean-Pierre HORRIE.

I – APPROBATION DES PV DES ASSEMBLEES GENERALE DE DECEMBRE 2024

Aucune remarque n'étant formulée, *le PV de l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective de 2024 est adopté à l'unanimité.*

II – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Didier ALLOUIS fait lecture de son rapport. Il souligne les changements institutionnels et la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante suite aux élections de décembre 2024. Il fait part des changements intervenus au niveau du ministère avec un nouvel agrément pour la FFAB, le refus du renouvellement de l'agrément pour l'UFA et la rédaction du nouveau règlement en cours. Il remercie Robert DALESSANDRO pour avoir accepté la Présidence du Bureau Technique et la mise en place de ce nouveau Bureau. La fédération a réorganisé ses stages nationaux et a maintenu des relations étroites avec l'aïkikai de Tokyo.

III – IV - RAPPORT FINANCIER et PRESENTATION DES RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DE LA COMMISSION AUX COMPTES

Francis LABARDIN présente le rapport financier qui fait état d'une situation déficitaire de 118.183 euros pour l'exercice 2024-2025 clos au 30 juin 2025. Il explique que cette situation est due essentiellement à la diminution du nombre de licences et de clubs.

Nous avons enregistré une baisse significative des produits vendus passant de 52.500 € à 32.500 € et une diminution de 10.000 € des recettes provenant des activités techniques. Il a également été évoqué l'augmentation des coûts de fonctionnement, notamment les dépenses internationales importantes liées aux missions au Japon en précisant qu'exceptionnellement cette saison il y avait eu deux missions : une à l'occasion du Congrès de la FIA et l'autre à l'occasion du Embukai en Mai. La participation au Congrès a

été déterminante pour nos relations avec la FFAAA. C'est à cette occasion que nous avons engagé les discussions avec la nouvelle équipe qui allait être élue. Les frais de nettoyage des locaux du bâtiment ont également augmenté ce qui a nécessité une augmentation des coûts des chambres. Les subventions ANS ont également diminué. De plus, nous avons mis en place un séminaire pour les Présidents de ligue qui initialement n'était pas prévu, mais souhaité par le nouveau Président.

Afin de réduire ces frais de fonctionnement, il est proposé de travailler sur la numérisation des licences en n'envoyant plus le timbre de licence et la carte dirigeant qui seraient repris sur l'application du passeport numérique.

Tout au long de l'année, les membres de la Commission Finances s'engagent à suivre l'évolution des charges et des produits de façon à rester au plus juste par rapport à ce qui va être budgétisé pour la saison 25-26.

Il est rappelé que les réserves de la FFAB correspondent à un peu plus d'une année de fonctionnement, mais elles doivent servir à faire face à des crises exceptionnelles et nous sommes dans une situation de crise, car le maintien de nos activités fait que nous avons des déficits et si nous ne prenons pas des décisions, nos réserves vont diminuer encore petit à petit.

Ljupco KOSTADINOVSKI présente les amortissements et la situation de trésorerie de l'association. Il souligne que les amortissements sont passés de 76.000€ à 102.000 € ce qui impacte le résultat, mais que la situation des placements devrait être stable pour les prochaines années avec environ 30.000€ de produits financiers annuels latents.

Madame la Commissaire aux Comptes prend la parole et présente son rapport général. Elle certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé. Elle émet juste une réserve car un montant de 29.049 € a été enregistré en produit à recevoir alors que ce montant correspond à une plus-value latente sur des placements financiers non vendus en fin de saison.

Elle présente ensuite son rapport spécial qui reprend les conventions réglementées au sein de la FFAB.

Il est ensuite passé au vote concernant l'approbation des comptes.

Contre : 0 voix

Abstention : 32 voix

Pour : 190 voix

Les comptes sont donc adoptés à la majorité.

Il est proposé l'affectation du résultat négatif au compte report à nouveau.

Cette affectation est adoptée à l'unanimité.

Quitus donné au trésorier.

Le quitus au Trésorier est donné à l'unanimité.

Le budget prévisionnel 2025/2026 est présenté par Cécile PALANCHE, membre de la Commission Finances. Pour établir le 1^{er} prévisionnel, nous nous étions basés sur un nombre de licences identique à celui de la saison dernière de 19.850 licenciés. Cependant nous venons d'apprendre que nous enregistrons déjà une baisse de 600 licences et nous préférons donc vous présenter un budget prévisionnel qui tient compte d'une baisse de 800 licences. De ce fait, et étant donné que cela est possible, nous vous présentons un budget prévisionnel déficitaire de 108.000 €. Ce budget tient compte des ressources liées aux paiements des grades 5^e et 6^e Dan, l'augmentation de l'hébergement sur Bras, et la participation des BF en ligue et augmentation pour la FFAB de la part qui revient pour les stages de préparation 3^e-4^e Dan, pratique Hauts Grades et Féminines. Nous économisons également sur le paiement des rémunérations des examinateurs 1^{er} et 2^e Dan qui sont dorénavant prises en charge par les ligues.

Nous allons être obligés d'avoir de la rigueur pour que ce budget soit respecté.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas d'autres leviers que d'augmenter le tarif des licences et des

- ENFANT : 30€ au lieu de 28 €
- ADULTES : 45 € au lieu de 38 €
- DIRIGEANT : 60€ au lieu de 58 €
- OCCASIONNELLE ET ETRANGER : 20€ au lieu de 7 €
- ASBE : 45€ au lieu de 21 €
- COTISTION CLUB : 60 € au lieu de 40 €

Cela nous permettra d'avoir une augmentation de 94.000 €, qui nous permettrait d'arriver à l'équilibre en pour la saison 2026/2027.

Une discussion s'ensuit. Certains Présidents de ligue regrettent de n'être informés que maintenant et auraient préféré en discuter avec leur Comité Directeur. D'autres craignent qu'il soit demandé une nouvelle augmentation d'ici 3 ou 4 ans.

Il est ensuite passé au vote sur l'augmentation du prix des licences :

Contre : 5 voix

Abstention : 84 voix

Pour : 133 voix

L'augmentation du tarif des licences est adoptée à la majorité.

Augmentation du tarif de la cotisation club qui passerait de 40 à 60 €

Contre : 15 voix

Abstention : 29 voix

Pour : 178 voix

L'augmentation du tarif de la cotisation club est adoptée à la majorité.

Présentation d'un projet de création d'une boutique en ligne et éventuellement accord pour prélèvement sur les réserves

Marie BUDIN prend la parole.

La newsletter fonctionne bien et est adressée tous les mois à tous les pratiquants qui ont communiqué une adresse mail. Nous avons gardé le même modèle depuis le début, nous avons seulement ajouté des rubriques. Elle demande aux responsables de ne pas hésiter à adresser des articles.

France AIKIDO : pour l'instant, nous continuons seuls la collaboration avec Grégory HABERT, car la FFAAA n'avait pas les moyens pour nous aider à financer les actions à 50 %. Nous venons de créer un site internet « France AIKIDO » qui n'est pas encore référencé, mais qui sera un site commun aux deux Fédérations sur lequel seront référencés les clubs des deux Fédérations. Ce site va être alimenté progressivement.

Projet de création d'une boutique en ligne

L'idée est de moderniser notre image et accroître en visibilité. Marie BUDIN et Didier ALLOUIS ont rencontré la société qui fabriquera les articles et qui les gèrera. Elle s'occupera de la gestion des stocks, de l'envoi aux clients, etc... ; le secrétariat fédéral n'aura rien à gérer.

Marie présente les articles qui seront proposés : tee-shirt adulte, tee-shirt enfant, sweat adulte, sweat enfant, une serviette de toilette, une gourde, des stylos, des éco-cups.

Le tout sera estampillé « France AIKIDO » sur la manche des tee-shirts ou des sweats. Les ligues ou les clubs qui le souhaitent pourront faire broder quelque chose dans le dos, moyennant un coût supplémentaire.

Pour 47.000 € de stock acheté, la fédération pourrait faire un bénéfice de 24.000 €. Ce sont uniquement ces bénéfices qui seraient versées à la Fédération 1 à 2 fois par an.

Question : Etant donné que c'est la marque « France AIKIDO » qui est brodée, devons-nous reverser quelque chose à la FFAAA à qui la marque appartient à 50 % ?

Réponse : Non, la marque appartient aux 2 Fédérations et il n'y aura pas de réversion à leur faire car, ils n'auront pas participé à l'investissement initial. Nous les avons prévenus que nous souhaitions ouvrir une boutique en ligne.

Une modification des statuts fédéraux est à prévoir pour modifier l'objet de la fédération et prendre en compte que nous pouvons vendre des produits dérivés. Sur les conseils d'Emmanuelle RANCHOUP, avec l'accord de l'ensemble des participants, une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra à l'issue de cette Assemblée pour modifier les statuts.

Il est ensuite passé au vote pour savoir si les membres de l'Assemblée Générale donnent leur autorisation pour prélever 47.000 € dans les réserves pour la création du stock.

Les membres de l'Assemblée Générale donnent leur accord à l'unanimité pour prélever ce montant dans les réserves.

IX – COMMISSION SANTE

Mathias RETORET prend la parole. La Fédération a investi dans l'achat de 4 bustes pour des massages cardiaques. Ils sont disponibles au secrétariat fédéral en cas de besoin. Il n'y a pas d'envoi, il faut venir les chercher et les ramener.

Nous recevons 5 à 7 fois par an des demandes d'aménagement pour les passages de grades. Nous nous réunissons avec nos homologues de la FFAAA pour en discuter et nous faisons des propositions en commun qui sont présentées ensuite à la CSDGE.

Question : la production d'un certificat médical pose de plus en plus de problème aux pratiquants. Devons-nous maintenir cette exigence ? Certains pratiquants n'ont pas de médecin traitant !

Réponse : pour la 1^{ère} prise de licence, la Commission Santé a préconisé la production d'un certificat

idées. Cette réorganisation vise à renforcer l'efficacité de la Fédération tout en réduisant les coûts, elle permet une meilleure transmission des connaissances et une continuité des actions.

Des réflexions du Bureau Technique, sont nées de nouvelles actions, à savoir :

. Création de la commission Ecole des Cadres Nationale

Cette commission existait déjà au sein des ligues, mais avec des objectifs différents. Il est précisé que l'Ecole ne se substitue pas aux écoles régionales, mais travaille en collaboration avec elles. L'objectif est de structurer et encadrer la formation des responsables et techniciens. La priorité est de renforcer la communication et la coopération entre les écoles.

6 stages inter ligues ont été organisés pour la 1^{ère} fois au mois d'octobre. A ce sujet, le président de la ligue Bourgogne Franche Comté interpelle la Fédération. Il précise que le tarif du stage était fixé pour la 1^{ère} année par la fédération à 15 € avec un reversement en totalité à la Fédération. De ce fait, la ligue se retrouve en déficit sur ce stage qui lui a coûté (déplacements et hébergement de l'ACT, du président de ligue, vacation du chargé de mission et divers autres frais).

La décision est prise de porter le tarif du stage à 30 € à partir de la saison prochaine : 15 € pour la Fédération et 15 € pour la ligue organisatrice.

. Formation des examinateurs

Cette formation a été repensée pour mieux répondre aux besoins de la Fédération. Le stage de formation passe à 4 jours au lieu d'un week-end, il y en a deux de prévus sur la saison. Ils regrouperont deux formations : la formation initiale pour les examinateurs et une formation de formateurs d'examineurs. Ce sont ces formateurs qui organiseront ensuite dans les ligues les stages de renouvellement de la fonction d'examineur.

Question : un stage sur 4 jours risque de présenter des difficultés pour les stagiaires qui ne pourront pas forcément prendre 4 jours de congés.

Réponse : ce nouveau format va permettre une formation plus complète et plus approfondie pour les examinateurs qui seront ainsi bien formés et les déplacements des intervenants seront également

optimisés. Nous mettons l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité d'examineurs.

. Convention entre la ligue et la FFAB et le système d'inscription aux stages

Cette convention a été mise en place notamment à la demande de la commissaire aux comptes afin d'avoir un bilan consolidé (fédération et ligues). De plus reversant des fonds aux ligues par le biais des ristournes, la Fédération avait besoin de savoir à quoi ces fonds servaient.

Cela ne pose pas de problème pour les présidents de ligue, la seule interrogation porte sur les inscriptions aux stages pratique Hauts Grades et 3^e-4^e Dan par exemple qui étaient gérées jusqu'à présent par les ligues avec un reversement à la fédération alors que dorénavant ce sera géré par la Fédération avec un reversement aux ligues. Pour certains Présidents de ligue, cette mise en place va compliquer les choses et auraient préféré rester sur la gestion actuelle.

Didier ALLOUIS précise que ce choix a été fait, car la Fédération, pour certains Ligues, devait intervenir parfois plusieurs fois avant de percevoir le montant qui devait lui revenir.

Il a été demandé à notre informaticien de mettre en place un module d'inscription en ligne pour ces stages, dans la même idée des inscriptions qui se font à Shumeïkan Dojo.

Pour les stages 3^{ème} – 4^{ème} Dan, pour cette année encore, les inscriptions se feront auprès des ligues directement avec un reversement à la Fédération.

Modification du Règlement Technique Aïkikai de France

Emmanuelle RANCHOUP présente l'ensemble des modifications apportées au Règlement Technique.

VI - RAPPORT D'ACTIVITES DU DEPARTEMENT ADMINISTRATIF

Jean-Pierre HORRIE reprend les grands points de son rapport. Il rappelle les chiffres des licences et des clubs. Nous comptons 25,58 licenciés en moyenne par club. 45 % des clubs ont moins de 20 licences. Il y a donc la nécessité de développer des initiatives pour aider les clubs en difficulté.

Nous notons que le nombre de femmes au sein de la fédération est en augmentation, nous avons même dépassé le nombre de la saison 2019-2020 (saison avant COVID).

Il rappelle également que les ligues sont des organes déconcentrés de la Fédération et qu'elles se doivent d'observer les mesures édictées par la Fédération.

Il évoque la création du club « SHUMEIKAN DOJO » qui propose des cours sur Bras les Mardi et jeudi pour adultes et enfants ainsi que le mercredi soir (cours historique de Maître TAMURA).

Commission Juridique : Emmanuelle RANCHOUP rappelle qu'elle est prête, avec les membres de la Commission, à répondre aux questions d'ordre juridique, mais elle souhaite que la Fédération soit mise en copie systématiquement.

Commission Aikitaiso : Emmanuelle RANCHOUP indique que des fiches sont disponibles sur le site fédéral et demande aux présidents de ligue de ne pas hésiter à les diffuser.

Commission Distinction : Jean-Pierre HORRIE rappelle que les ligues peuvent demander soit des distinctions nationales, soit une médaille de la Fédération à remettre au niveau local.

Commission ANS : Maryse MORIN prend la parole. Pour 2025, l'enveloppe de la FFAB était de 79.500 € dont 16.100 € pour l'Outre-mer. Maryse précise que les demandes de subventions ne peuvent plus être déposées par le CID. Certains présidents de ligue précisent qu'il aurait été préférable qu'ils soient informés avant.

La Fédération, pour sa part, a touché une subvention de 30.000 €.

Commission Relations Internationales : Michel PROUVEZE prend la parole. Il rappelle que cette saison la FFAB a participé à deux événements importants : le Congrès de la FIA en septembre 2024 et le EMBUKAI en Mai 2025. Ces actions ont certes un coût financier important, mais elles sont essentiellement pour pérenniser les relations avec l'aïkikaï mais aussi les relations politiques au niveau français, c'est notamment lors du congrès de la FIA que ce sont nouées les relations avec la nouvelle équipe de la FFAAA.

Modifications du Règlement Intérieur

Emmanuelle RANCHOUP présente les modifications de l'article 17.5 et 32.1.1. du Règlement Intérieur.

Modification du Règlement du Comité d'Ethique

La composition technique est composée de :

- . Le Collège des anciens (2 RTN : 7^e Dan)
- . Les RTN « en activité » (6 : de 5^e à 7^e Dan)
- . Les ATCM (7 : de 4^e à 6^e Dan)

Cette année le GHAAN a créé une Commission Féminine.

Il présente également les programmes de formation qu'ils ont mis en place pour le BIFA et le Brevet Fédéral.

En conclusion, la GHAAN s'implique dans la vie fédérale tout en préservant son identité. Il est important de respecter les différents courants techniques au sein de la Fédération.

Présentation du rapport de la SYSTEMA

Julien LECOMTE prend la parole. La Systema est présente dans 7 départements. Il indique qu'il y a eu une augmentation des licences malgré les difficultés. Ils organisent une formation BF et présentent des candidats aux examens. Depuis 2019, 82 grades officiels ont été validés. Ils ont un projet de développement de supports vidéo et un livre du débutant en version .pdf.

Malheureusement les représentants du groupe DIRAF étant absents, leur président ayant été hospitalisé, il n'y a pas de présentation de rapport.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée le 7 Décembre à 11h30 ; le Président clos la séance en remerciant l'ensemble des participants et notamment les membres qui ont suivi les débats par visioconférence.

Elle est suivie par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui doit valider la modification des statuts.

Le Président Fédéral Didier ALLOUIS	Le Secrétaire de séance Jean-Pierre HORRIE